



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
7 novembre 2017
Français
Original: anglais

Septième session

Vienne, 6-10 novembre 2017

Projet de rapport

Rapporteuse: Anna Popova (Bulgarie)

Additif

II. Organisation de la session

F. Débat général

1. À ses 1^{re} à 4^e séances, les 6 et 7 novembre 2017, la Conférence des États parties a examiné le point 1 f) de l'ordre du jour, intitulé "Débat général". La Présidente de la Conférence, ainsi que M. Zafar, en sa qualité de Vice-Président de la Conférence, ont coprésidé les débats.

2. Des orateurs ont mis l'accent sur la nature transnationale de la corruption et ses effets dévastateurs sur le développement politique, économique et social, la gouvernance démocratique, l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité (y compris l'égalité des sexes) et la sécurité. Ils ont noté que la corruption avait pour effet d'entraver le développement durable, d'épuiser des ressources nécessaires provenant des services publics, d'attiser l'instabilité politique, de fragiliser les institutions démocratiques, de contribuer à exacerber les conflits, d'accentuer la dégradation de l'environnement et d'empêcher les États de fournir des services publics et d'agir contre le changement climatique et la pauvreté. Des orateurs ont souligné les liens qui existaient entre la corruption et la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres activités criminelles graves.

3. Des orateurs ont souhaité la bienvenue aux États parties qui avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré récemment, en soulignant qu'elle restait le cadre juridique mondial général de prévention et de lutte contre la corruption. À leurs yeux, la Conférence et ses organes subsidiaires étaient des instances importantes d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, qui leur permettaient de réaffirmer leur engagement commun et de parvenir à des décisions consensuelles pour l'avenir. Plusieurs ont mentionné le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 de développement durable, qui donnait une impulsion satisfaisante à la lutte contre la corruption en établissant un lien entre les activités menées dans ce domaine et les objectifs transversaux plus larges de développement durable.

4. Les orateurs ont également évoqué un certain nombre d'autres documents et organes internationaux et régionaux. La Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large



de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public a été considérée comme une étape importante dans le renforcement de l'état de droit, de la justice et de l'égalité et dans la lutte contre la corruption. Les orateurs ont mentionné la Convention de la Ligue des États arabes contre la corruption et la Convention interaméricaine contre la corruption, instruments régionaux visant à prévenir et combattre la corruption. La résolution 71/208 de l'Assemblée générale, intitulée "Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption", a également été évoquée. Le Réseau anticorruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe d'États contre la corruption et l'Académie internationale de lutte contre la corruption ont également été mentionnés.

5. Un certain nombre d'orateurs ont passé en revue les résultats positifs des examens de pays auxquels les États se sont soumis ou ont participé. Certains ont fait état de la mise en place d'organes ou de comités destinés à renforcer l'application de la Convention dans le cadre du suivi des examens, y compris dans certains cas, la participation de la société civile et le renforcement d'institutions existantes telles que des organismes de lutte contre la corruption, des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et le Bureau du médiateur. Des orateurs ont préconisé l'adoption de mesures pour garantir des sources de financement stables et fiables aux fins du fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application.

6. De nombreux orateurs ont fait part des réformes positives mises en œuvre dans leur pays comme suite aux recommandations issues du premier cycle d'examen, notamment l'adoption ou la modification de la législation pénale pertinente, les efforts visant à renforcer l'état de droit, la création de tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption, le renforcement des programmes de protection des témoins et des lanceurs d'alerte et l'adoption de mesures visant à faciliter l'accès à la justice et à accroître la transparence dans le secteur de la justice pénale. Des États ont indiqué avoir renforcé les sanctions applicables aux infractions de corruption, notamment des peines d'emprisonnement plus lourdes, et allongé les délais de prescription et d'interdiction pour les contrevenants d'exercer une fonction publique par la suite. Un orateur a évoqué l'inclusion de clauses visant spécifiquement la lutte contre la corruption dans la passation et l'exécution de marchés publics. Un autre orateur a fait état de mesures visant à renforcer la capacité des institutions nationales à recueillir des statistiques pertinentes et à produire des rapports sur l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption.

7. De nombreux orateurs se sont félicités du lancement du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application et ont rendu compte d'activités et de mesures anticipatives prises à l'appui du processus d'autoévaluation précédant l'examen, y compris des efforts visant à recenser les difficultés et les lacunes. Certains orateurs ont évoqué des mesures spécifiques prises avant le deuxième cycle pour prévenir et détecter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, accroître la transparence de la propriété effective et renforcer la réglementation applicable aux institutions financières ainsi que l'élimination des paradis fiscaux et des paiements de facilitation. Des orateurs ont souligné que le Mécanisme était un processus utile et transparent, à la fois inclusif et impartial.

8. Les orateurs ont décrit les travaux menés au niveau national par des organes, comités et organismes spécialisés en vue d'élaborer, lancer et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à renforcer l'intégrité et combattre la corruption. Ils ont souligné que, dans de nombreux cas, ces politiques et stratégies étaient ancrées dans des stratégies nationales de développement durable et des projets nationaux adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les orateurs ont indiqué que des recommandations issues du premier cycle d'examen avaient été intégrées à ces stratégies, de même que les priorités et défis

recensés par le biais de processus de consultation nationale impliquant des parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile.

9. De nombreux orateurs ont souligné que leur gouvernement avait besoin d'une assistance technique pour être en mesure d'appliquer efficacement la Convention. Ils se sont également dits favorables à la mise en œuvre, sous la conduite des pays, de démarches coordonnées et intégrées dans le domaine de l'assistance technique, fondées sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques internationales. De nombreux orateurs ont noté avec satisfaction les outils mis au point et l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique, et demandé à l'ONUDC de continuer d'appuyer ces efforts. Des orateurs ont souligné la nécessité d'une assistance technique dans les domaines de la réforme législative, du renforcement des capacités, de la conduite d'enquêtes financières, de la création et du renforcement de systèmes pour les déclarations de patrimoine et d'intérêts, du recouvrement d'avoirs et de la gestion des avoirs saisis. Ils ont également souligné l'importance de l'assistance technique pour appuyer l'application de la Convention dans les petits États insulaires en développement.

10. Des orateurs sont convenus que tous les secteurs de la société devaient unir leurs efforts pour que la lutte contre la corruption soit couronnée de succès. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de la participation des organisations non gouvernementales à la prévention et à la lutte contre la corruption. Plusieurs orateurs ont reconnu qu'il importait de faire participer différents éléments de la société et souligné le rôle que jouaient les jeunes, les universitaires, les députés, les groupes religieux et les médias dans la prévention de la corruption et la sensibilisation à ce problème. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont indiqué que des réformes législatives avaient été entreprises pour faciliter la participation de la société civile dans la lutte contre la corruption.

11. Certains orateurs ont noté que leurs gouvernements collaboraient avec le secteur privé, notamment sous forme de partenariats public-privé, alors que d'autres ont évoqué tout particulièrement la nécessité de protéger les entrepreneurs contre l'extorsion, la fraude et la corruption. Des orateurs ont souligné le rôle important joué par le secteur privé pour prévenir la corruption et ont décrit les mesures que les États avaient prises à cet égard, notamment par l'élaboration et la diffusion de guides pour les entreprises du secteur privé opérant aux niveaux national et international, l'objectif étant de promouvoir et de renforcer la responsabilité des entreprises. Des orateurs ont également rendu compte des mesures prises pour renforcer la concurrence loyale et rendre les processus de passation des marchés publics plus transparents. La nécessité de lutter contre la corruption dans l'industrie de la défense, dans le secteur de la santé et dans le domaine du sport a également été soulignée.

12. De nombreux orateurs ont fait état des mesures prises dans leurs pays pour prévenir la corruption, notamment l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux complets de lutte contre la corruption, et l'institution d'organes de lutte contre la corruption, ou le renforcement de ceux existants. L'élaboration de codes de conduite et d'intégrité, notamment aux niveaux national et institutionnel, a également été mentionnée, de même que l'adoption de codes pour les dirigeants. Des orateurs ont déclaré que des postes d'agents de déontologie et d'intégrité dans la fonction publique avaient été créés, dont les fonctions pourraient être de contrôler le respect des normes éthiques ou de superviser un registre d'enregistrement des dons. Des orateurs ont évoqué le rôle des mécanismes de responsabilisation qui permettaient de s'assurer que ces codes et normes étaient respectés, en particulier par les institutions de la justice pénale, notamment la police, le ministère public et la magistrature. À cet égard, on a mentionné les efforts déployés par l'ONUDC en vue d'établir le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice.

13. Certains orateurs ont évoqué les mesures prises pour mettre en place des systèmes de déclaration de patrimoine, prévenir la corruption et les conflits d'intérêts dans la passation de marchés publics et rendre la gestion des finances publiques plus

transparente et responsable. Il a également été estimé que la formation des fonctionnaires par des organismes et des cours spécialisés était essentielle pour améliorer les efforts de prévention. En outre, l'éducation à la lutte contre la corruption et à l'éthique, à tous les niveaux, a été considérée par plusieurs orateurs comme fondamentale pour inculquer aux enfants et aux jeunes les valeurs de l'intégrité, de l'honnêteté et de la responsabilité, afin d'aider à établir une culture de la légalité et à prévenir la corruption. Des orateurs ont mis en relief les efforts déployés par l'ONUDC pour élaborer et instaurer des programmes de lutte contre la corruption dans les universités.

14. Des orateurs ont rappelé qu'il importait de mettre en place des mécanismes, en particulier des lignes téléphoniques et des portails en ligne, permettant au public de signaler les cas de corruption. Des mesures et des campagnes visant à mieux faire connaître les effets négatifs de la corruption sur la société ont été présentées, et l'importance des mesures obligeant les délinquants à répondre de leurs actes a été soulignée. Un orateur a déclaré qu'une plate-forme destinée à faciliter le dialogue entre les instances gouvernementales et le public sur la prévention et la répression de la corruption avait été mise en place. Un autre orateur a évoqué le droit des victimes de la corruption d'engager une action en responsabilité civile pour obtenir réparation dans le cadre d'une procédure pénale. Des orateurs ont également mentionné des mécanismes permettant aux agents publics ou à ceux travaillant dans les secteurs financier et bancaire de signaler des actes de corruption. Plusieurs intervenants ont décrit les mécanismes destinés à assurer la protection des dénonciateurs et des personnes qui communiquaient des informations.

15. Plusieurs orateurs ont encouragé l'élaboration et la réalisation d'évaluations des risques de corruption dans les institutions des secteurs public et privé. Quelques orateurs ont souligné qu'il fallait mettre au point des méthodes et des outils d'analyse pour évaluer la corruption et les progrès accomplis pour lutter contre celle-ci. D'autres orateurs ont fait référence à des approches sectorielles pour recenser et gérer les risques de corruption. Un orateur a préconisé l'élaboration et l'adoption d'indicateurs internationaux objectifs en matière de transparence qui ne soient pas fondés sur les perceptions du public, mais sur des données analytiques et factuelles.

16. Des orateurs ont souligné qu'il importait d'associer les instances gouvernementales locales à la prévention de la corruption, et certains orateurs ont décrit l'élaboration d'outils à l'intention des organismes publics nationaux et locaux pour appuyer les efforts de lutte contre la corruption déployés au niveau national. Certains orateurs ont aussi noté le rôle important que jouaient la coordination et la coopération entre les parties prenantes dans l'élaboration d'approches communes et efficaces en matière de prévention de la corruption, notamment par la convocation de conseils publics pour échanger des vues et des informations entre le public et les instances gouvernementales. Un orateur a évoqué la création d'une alliance pour la transparence, comprenant des représentants du secteur public et de la société civile. Des orateurs ont décrit les mesures visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des services publics par la réforme de l'administration publique, les initiatives pour un gouvernement ouvert, l'administration en ligne, l'accès à l'information publique et des guichets uniques facilement accessibles au public.

17. On a estimé que l'un des objectifs les plus importants de la lutte contre la corruption était de mettre fin à l'impunité. Certains orateurs ont fait état de la création de services d'enquête spécialisés dans la lutte contre la corruption, notamment de services chargés des enquêtes financières, de bureaux d'audit et de services d'inspection, ainsi que de tribunaux et d'instances chargées des affaires de corruption. Un orateur a mentionné la création de tribunaux spéciaux pour régler les différends impliquant des groupes d'investissements étrangers. Des orateurs ont estimé qu'il fallait renforcer les moyens dont disposaient les services d'enquête et de répression, ainsi que le ministère public, pour faciliter les enquêtes et les poursuites dans les affaires de corruption, et rappelé aussi qu'il importait d'assurer l'intégrité et l'indépendance de la magistrature. Certains orateurs ont rappelé le rôle que jouaient les organes spécialisés dans la lutte contre la corruption chargés de mener des enquêtes sur la corruption. Un

orateur a évoqué une loi nationale selon laquelle les infractions graves de corruption relevaient de la compétence universelle. Un autre orateur a souligné qu'il fallait combattre la "corruption à grande échelle", qui était répandue jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir.

18. Certains orateurs ont fait part d'expériences réussies en matière de recouvrement d'avoirs et d'extradition, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'identification, la saisie et la restitution d'avoirs volés. L'assistance fournie dans certains cas par l'Initiative StAR et INTERPOL a été soulignée. Des orateurs ont indiqué que les procédures d'extradition étaient longues et fastidieuses, et demandé aux États de s'efforcer de faciliter et de simplifier l'entraide judiciaire et l'extradition, en particulier en appliquant et utilisant les dispositions du chapitre IV de la Convention comme base légale. Un orateur a préconisé l'adoption d'un accord type sur l'entraide judiciaire pour faciliter le recouvrement d'avoirs. Un autre orateur a recommandé l'élaboration d'un instrument international traitant du recouvrement d'avoirs et éventuellement de l'entraide judiciaire. D'autres orateurs ont fait état de mesures visant à faciliter et renforcer la saisie, la confiscation et la restitution du produit du crime et de la corruption. Des orateurs ont souligné qu'il importait de recenser et de combattre les flux financiers illicites transfrontaliers, et un orateur a encouragé la création d'un mécanisme international en vue de faciliter l'échange et la communication d'informations à cet égard.

19. De nombreux orateurs ont souligné qu'il importait de mutualiser les expériences, les informations et les bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire des organisations, initiatives et réseaux régionaux et d'approches multipartites. On a estimé que les organismes ou forums régionaux jouaient aussi un rôle important pour dégager des consensus et promouvoir une volonté politique forte dans la lutte contre la corruption. Un orateur a noté que le prochain Sommet des Amériques, qui se tiendra à Lima en avril 2018, aura pour thème principal l'élimination de la corruption. Un orateur a souligné l'échange d'informations et de renseignements sur la criminalité par l'intermédiaire de l'Association des services de renseignement financier des îles du Pacifique. Des orateurs ont également relevé l'importance des accords et des mémorandums d'accord bilatéraux et régionaux pour faciliter les enquêtes criminelles transnationales et l'échange de bonnes pratiques. De nombreux orateurs ont souligné qu'il fallait promouvoir la coopération et l'échange de données d'expérience ou de connaissances aux niveaux bilatéral et international.

20. Un représentant de l'Ordre souverain de Malte a souligné que l'application de la Convention contribuait à mettre en œuvre les objectifs de développement durable visant à lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Un représentant du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a indiqué que la corruption facilitait la criminalité et le trafic d'espèces sauvages et souligné qu'il importait de déployer des efforts conjoints et concertés pour prévenir et combattre la corruption. Le représentant du PNUD a rappelé le partenariat conclu avec l'ONUDC pour aider les États parties à appliquer la Convention et a présenté les initiatives entreprises aux niveaux national et régional pour lutter contre la corruption. Un représentant de l'Académie internationale de lutte contre la corruption a décrit le travail accompli par l'Académie ainsi que les activités et programmes actuellement menés. Le représentant de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale a insisté sur le fait que la corruption sapait les institutions et processus politiques démocratiques et qu'il fallait que le financement des partis politiques soit plus transparent et plus responsable. Un représentant de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption a examiné la manière dont les partenariats entre les parlementaires et d'autres parties prenantes pourraient soutenir la lutte contre la corruption. Un représentant de Transparency International a décrit le rôle important que jouait la société civile dans la prévention et la lutte contre la corruption. Le Président de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption a souligné qu'il importait que la société civile participe aux réunions et initiatives de lutte contre la corruption menées aux niveaux national et international. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes

(OMD) a passé en revue les activités de l'Organisation et les instruments et outils dont elle dispose pour promouvoir l'intégrité et la responsabilisation dans le secteur douanier. Un représentant de la Libyan Transparency Association a décrit les activités entreprises en Libye pour promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation et lutter contre la corruption.
